

Dans le cas hors garantie :

- Facture commerciale avec le N° de série de la pièce et une valeur en DZD.
- L'acceptation de fournisseur pour la réparation (édité par le fournisseur).
- Fiche technique de la pièce défectueuse objet de la réparation établie par le client Algérien.
- Copie de la déclaration en douane (D10) + copie de quittance de paiement des droits et taxes + Copie de facture d'importation domiciliée (Relative à l'importation initiale)
- Courrier par le client (demande d'exportation pour réparation à l'attention de Mr le chef d'inspection divisionnaire des douanes Fret/AHB).
- Copie de registre de commerce.
- Copie de carte d'identifiant fiscal.
- Mandat.
- Pro forma établi par le fournisseur avec le montant approximatif de la réparation ou (devis de la réparation).
- Attestation de partenariat pour la réparation.

Dans le cas de garantie :

- Facture commerciale avec le N° de série de la pièce et une valeur en DZD.
- L'acceptation de fournisseur pour la réparation (édité par le fournisseur).
- Fiche technique de la pièce défectueuse objet de la réparation établie par le client Algérien.
- Copie de la déclaration en douane (D10) + copie de quittance de paiement des droits et taxes + Copie de facture d'importation domiciliée (Relatif a l'importation initiale)
- Courrier par le client (demande d'exportation pour réparation à l'attention de Mr le chef d'inspection divisionnaire des douanes Fret/AHB).
- Copie de registre de commerce.
- Copie de l'identifiant fiscal.
- Mandat.
- **Contrat de garantie (facture, Pro forma ou contrat) domicilié.**
- Attestation ou contrat de partenariat pour la réparation
- PV d'expertise